

Projet



**AVENANT n°2
à la CONVENTION PLURIANNUELLE
pour attribution d'une subvention
pour l'exercice 2020 avec
l'association ELA POLAR**

ENTRE :

La Ville de COGNAC, représentée par Monsieur Morgan BERGER, dûment autorisé par délibération du 15 octobre 2020,

et

L'association dénommée ELA POLAR, n° Siret 504 228 586 00013, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 16 rue de la République à Cognac, représentée par son président, Monsieur Bernard BEC, agissant pour le compte de cette association, mandaté à cet effet par le Conseil d'administration,

Vu la convention d'objectifs pluriannuelle adoptée par délibération du 4 avril 2018 et signée le 30 avril 2018,

Vu la convention portant sur l'attribution d'une avance sur subvention pour l'exercice 2020 adoptée par délibération du 06 février 2020 et signée le 14 février 2020,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

Article 1^{er} – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 3 portant sur le montant de la subvention et les conditions de paiement ainsi que l'article 4 portant sur l'état des avantages en nature de la convention pluriannuelle et de moyens 2018-2020 du 30 avril 2018

La Ville soutient le projet associatif sur les mêmes objectifs que ceux stipulés à l'article 1 de la convention pluriannuelle 2018-2020 (annexe 1).

Les articles 3 et 4 de la convention pluriannuelle 2018-2020 sont modifiés comme suit :

Article 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention globale 2020 a été étudié en référence au budget prévisionnel présenté en annexe 2. Cette annexe détaille les autres financements attendus en distinguant les apports de l'État, ceux des collectivités territoriales, des établissements publics, des fonds communautaires, les ressources propres...

La subvention est imputée sur le budget de la Ville de Cognac (65-6574-33-culture) et le comptable assignataire est le trésorier de la recette municipale de Cognac.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'association selon un calendrier de versement qui parviendra au siège de ELA POLAR par courrier séparé, postérieurement au vote du budget 2020. Les versements seront effectués sur le compte mentionné ci-dessous sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 4.

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
13335	00401	08929463423	91

Le montant global de la contribution financière attribuée à l'association ELA POLAR pour l'exercice budgétaire 2020 est de **31 500,00 €**.

Par convention en date du 14 février 2020, l'association ELA POLAR ayant perçu une avance sur subvention de 16 200 euros, le solde à verser est donc de **15 300,00 €**.

Cette subvention est exclusivement destinée au financement des activités de l'association.

Article 4 : Avantages en nature

Pour l'année 2019, les avantages en nature représentent un total de 4 310,76 € dont :

- intervention des services techniques : 4 310,76 €,
- Communication Ville (non valorisée).

Article 2 : Modalités d'application

Tous les critères quantitatifs et qualitatifs au titre de l'activité sont repris dans la convention d'objectifs pluriannuelle signée le 30 avril 2018.

Toutes les autres dispositions de la convention sont sans changement.

Fait à COGNAC, le

Pour l'association
ELA POLAR
Le Président,

Le Maire,

Bernard BEC

Morgan BERGER

1. Objet social (extraits des statuts du 6 avril 1999)

Cette association a pour but(s) de soutenir les événements locaux par des animations multimédias.

2. Projet culturel présenté par ELA POLAR

(Extraits du projet présenté dans le dossier de demande de subvention 2020)

Le festival POLAR de Cognac est l'unique festival en Europe regroupant et récompensant les 5 ARTS que sont la BD, le cinéma, la littérature, la télévision et le théâtre autour du genre « polar » avec la présence de très nombreux acteurs, auteurs, dessinateurs, producteurs, romanciers, scénaristes etc. la mise en place de conférences, la projection de films et de séries, la réalisation d'expositions, de rencontres et la remise de Prix reconnus nationalement, et internationalement : Prix Cognac et Grands Prix Cognac.

Objectifs, public visé et zone géographique concernée

Des rencontres entre le public de tous âges, de toutes conditions avec des « pros » des cinq Arts : Bd, cinéma, littératures, télévision et théâtre.

Tout public – Cognac, Charente, Région Poitou Charentes, France et International.

Moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs

Communication tout azimut

Résultats attendus et moyens envisagés pour l'évaluation

8 000 visiteurs en 3 jours.

Billetterie et sondage.

COMPTES DE PRODUITS

650,00 €	Cotisations
3 750,00 €	Recettes d'activités
	SUBVENTIONS
34 000,00 €	Ville de Cognac
7 000,00 €	Conseil départemental de la Charente
8 000,00 €	C.R. ALPC (cinéma et TV)
8 000,00 €	C.R. ALPC (littérature)
16 000,00 €	Grand Cognac

COMPTES DE CHARGES

<u>Achats</u>		
	5 500,00 €	Achats études et prestations de services
	900,00 €	Électricité et eau
	300,00 €	Produits d'entretien et petit outillage
	2 500,00 €	Fournitures bureau
	1 200,00 €	Carburant
<u>Charges externes</u>		
	3 400,00 €	Loyers locaux
	5 500,00 €	Locations mobilières
	1 500,00 €	Entretien et réparations véhicule
	2 650,00 €	Assurances
	150,00 €	Documentation
	2 700,00 €	Honoraires
	6 800,00 €	Publicité
	1 900,00 €	Cadeaux clientèle
	100,00 €	Divers pourboires et dons
	380,00 €	Frais de port
	6 300,00 €	Voyages et déplacements
	18 000,00 €	Réceptions
	2 100,00 €	Frais postaux
	2 800,00 €	Frais de téléphone et internet
	120,00 €	Services bancaires
<u>Dotations aux amortissements</u>		
	00,00 €	
<u>Autres charges de gestion courante</u>		
	2 600,00 €	Droits d'auteurs et de diffusion
	10 000,00 €	<u>Déficit Fonds propres sur 2 ans</u> <u>(10 000 x 2)</u>
77 400,00 €	77 400,00 € RESULTATS	

Le tableau suivant fixe les critères d'évaluation pour l'instruction de la subvention, selon les objectifs listés dans l'article 1 de la Convention d'objectifs et de moyens.

L'association devra le compléter et lister précisément les actions menées en faveur de la politique culturelle du territoire de Cognac et de l'accès à la culture pour tous.

Le bilan d'activités de l'association devra être fourni. Il précisera les atouts et les faiblesses de l'année écoulée. Il comprendra des éléments internes à l'association mais aussi les retours des différents partenaires. Il pourra également évoquer des pistes de réflexion, des suggestions, etc.

ASSOCIATION :					
Éléments généraux à remettre pour une vision globale de l'association					
- fréquentation globale de la manifestation sur Cognac :		nombre d'opérations éventuelles délocalisées / hors Cognac :			
- éco-manifestation <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, types d'actions labellisées :					
Critères d'évaluation selon Objectifs article 1 de la Convention d'objectifs et de moyens					
POLITIQUE CULTURELLE					
Mise en place d'actions éducatives et artistiques <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, compléter les colonnes de droite :	Actions de formation (exemples : master classes en immersion avec les publics, classes CHAM...)	Nombre d'actions Nombre d'enfants par cycles Partenaires éventuels	Type(s) d'actions Liste des établissements touchés	Liste nominative des actions et descriptif à joindre	
	Actions de médiation (établissements scolaires...) Cycle 1 : maternelle Cycle 2 : CP, CE1, CE2 Cycle 3 : CM1, CM2, 6ème Cycle 4 et + : collèges, lycées	Nombre d'actions Nombre d'enfants par cycles Partenaires éventuels	Type(s) d'actions Liste des établissements touchés		Liste nominative des actions et descriptif à joindre
	Actions de médiation envers les publics adultes	Nombre d'actions Nombre d'adultes Partenaires éventuels	Type(s) d'actions		
Aide à la création et à l'accompagnement artistique <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, compléter les colonnes de droite	Résidence d'artistes/auteurs	Nombre de résidences Nombre de restitution Types de publics Partenaires éventuels	Type(s) de résidences Lieu(x) de restitution	Liste nominative des actions et descriptif à joindre	
	Coproduction de projets culturels	Nombre de coproduction Lieu(x) de coproduction Partenaires éventuels	Type(s) de coproduction		Liste nominative des actions et descriptif à joindre
	Actions avec des artistes (auteurs, groupes émergents...)	Nombre d'actions Lieu(x) d'actions Partenaires éventuels	Type(s) d'actions		
Développement de nouvelles formes d'actions <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, compléter les colonnes de droite	Projet(s) d'esthétiques croisées (exemples : musique/théâtre, théâtre/lecture...)	Nombre de projets Lieu(x) de projets Partenaires éventuels	Type(s) de projets	Liste nominative des projets et descriptif à joindre	
LA CULTURE POUR TOUS					
Politique tarifaire	Présentation de la grille des tarifs	Nombre d'opérations gratuites Nombre d'opérations payantes (lectures, concerts...)	Grille à fournir et descriptif à fournir		
Participation des publics	Nombre d'actions	Catégories des publics (jeune, tout public, public éloigné, public empêché...)		Liste nominative des actions et descriptif à joindre	
Politique de mutualisation avec d'autres structures	Nombre d'actions Typologie des partenaires (privé/public/associatif...)	Type(s) d'actions	Liste nominative des actions et descriptif à joindre		
Politique de coconstruction avec les publics	Nombre d'actions Type(s) de publics interactifs	Type(s) d'actions	Liste nominative des actions et descriptif à joindre		

AR PREFECTURE

016-211601026-20201015-CM_2020_124-DE
Regu le 21/10/2020

Projet



**AVENANT n°3
à la CONVENTION PLURIANNUELLE
pour attribution d'une subvention
pour l'exercice 2020 avec
l'association LITTÉRATURES EUROPÉENNES COGNAC**

ENTRE :

La Ville de COGNAC, représentée par Monsieur Morgan BERGER, dûment autorisé par délibération du 15 octobre 2020,

et

L'association dénommée LITTÉRATURES EUROPÉENNES COGNAC, n° Siret 419 607 793 00029, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 15 rue Grande à Cognac, représentée par sa présidente, Madame Lydia DUSSAUZE, agissant pour le compte de cette association, mandatée à cet effet par le Conseil d'administration,

Vu la convention d'objectifs pluriannuelle adoptée par délibération du 4 avril 2018 et signée le 30 avril 2018,

Vu la convention portant sur l'attribution d'une avance sur subvention pour l'exercice 2020 adoptée par délibération du 06 février 2020 et signée le 14 février 2020,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

Article 1^{er} – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 3 portant sur le montant de la subvention et les conditions de paiement ainsi que l'article 5 portant sur l'état des avantages en nature de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2018-2020 du 30 avril 2018.

La Ville soutient le projet associatif sur les mêmes objectifs que ceux stipulés à l'article 1 de la convention pluriannuelle 2018-2020 (annexe 1).

Les articles 3 et 5 de la convention pluriannuelle 2018-2020 sont modifiés comme suit :

Article 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention globale 2020 a été étudié en référence au budget prévisionnel présenté en annexe 2. Cette annexe détaille les autres financements attendus en distinguant les apports de l'État, ceux des collectivités territoriales, des établissements publics, des fonds

La subvention est imputée sur le budget de la Ville de Cognac (65-6574-33-culture) et le comptable assignataire est le trésorier de la recette municipale de Cognac.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'association selon un calendrier de versement qui parviendra au siège de LITTÉRATURES EUROPÉENNES COGNAC par courrier séparé, postérieurement au vote du budget 2020. Les versements seront effectués sur le compte mentionné ci-dessous sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 4.

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
15589	16510	07436023140	47

Le montant global de la contribution financière attribuée à l'association LITTÉRATURES EUROPÉENNES COGNAC pour l'exercice budgétaire 2020 est de **39 900,00 €** dont :

- une subvention de fonctionnement de 36 900,00 €,
- une subvention de 3 000,00 € affectée au projet de résidence d'écriture avec la Villa Yourcenar (département du Nord).

Par convention en date du 14 février 2020, l'association LITTÉRATURES EUROPÉENNES COGNAC ayant perçu une avance sur subvention de 24 900,00 €, le solde à verser est donc de **15 000,00 €**.

Cette subvention est exclusivement destinée au financement des activités de l'association.

Article 5 : Avantages en nature

Pour l'année 2019, les avantages en nature représentent un total de 17 818,22 € dont :

- mise à disposition d'un local, loyer estimé à 10 584,00 €,
- fluides du local : nc,
- intervention des services techniques : 7 234,22 €,
- communication Ville (non valorisée).

Article 2 : Modalités d'application

Tous les critères quantitatifs et qualitatifs au titre de l'activité sont repris dans la convention d'objectifs pluriannuelle signée le 30 avril 2018.

Toutes les autres dispositions de la convention sont sans changement.

Fait à COGNAC, le

Pour l'association
LITTÉRATURES EUROPÉENNES COGNAC
La Présidente,

Le Maire,

Lydia DUSSAUZE

Morgan BERGER

1. Objet social (Extrait des statuts de l'association du 31 mars 2008) :

L'association a pour objet de promouvoir la culture européenne à travers la littérature, auprès de l'ensemble des publics.

Ses moyens sont principalement :

- l'organisation de manifestations culturelles : salon littéraire, débats, conférences, rencontres, lectures, expositions, projections de films en V.O....
- l'organisation et la remise de prix littéraires
- des séances d'information et de formations
- et toutes autres initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.

L'association a créé différents prix littéraires :

- le Prix Jean Monnet de Littérature Européenne en 1995 qui récompense un auteur européen pour un ouvrage publié dans l'année, écrit ou traduit en français, sélectionné par un jury composé d'écrivains, de critiques et de journalistes. Ce prix est parrainé par le Conseil Général de la Charente.
- le Prix des Lecteurs, créé en 2004, est destiné à développer la collaboration avec les bibliothèques, et de promouvoir la lecture et l'échange entre les lecteurs.
- le Prix Jean Monnet des jeunes Européens créé en 2006.
- Le Prix Bouchon de Cultures en partenariat avec les Bouchages Delage, créé en 2008.
- Le Prix ALE ! à destination des collèges, créé en 2013.
- Le Prix Club Soroptimist, créé en 2014, qui encourage la lecture dans un but éducatif.

**2. Projet culturel présenté par LITTERATURES EUROPEENNES COGNAC
(Extraits du projet présenté dans le dossier de demande de subvention 2020)**

La 33^e édition du LEC festival sera placée sous le signe de l'Espagne.

Forte d'un solide réseau aux niveaux local, régional et national, l'association a affûté ses outils au fil des ans pour mobiliser tous les publics autour du livre, de la lecture et de la curiosité pour l'Europe. L'objectif aujourd'hui est double :

- poursuivre les efforts pour que les actions culturelles de médiation en amont du festival bénéficient au plus grand nombre
- renouveler et diversifier les publics grâce à la venue de « grands noms », au développement de la programmation jeunesse et ado, au croisement des esthétiques, en co-production avec les partenaires cognaçais

Charges	0 €	Produits	0 €
60 – Achats	-	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	15 750 €
Prestations de services	500 €	74 – Subventions d'exploitation	
Achat matières et fournitures	500 €	Etat	
Autres fournitures	3 540 €	CNL	26 000 €
Services extérieurs	-	DRAC	-
Locations	7 936 €	Service civique	1 400 €
Entretien et réparation	200 €		
Assurance	1 073 €		
Documentation	700 €	Région(s) Culture EAC	28 000 €
		DAAC Poitiers	500 €
62 – Autres services extérieurs	-	Département(s) 16	18 000 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	67 566 €	17-79-86	7 500 €
Publicité, publication	14 650 €	Intercommunalité(s) : EPCI	
Déplacements, missions	17 765 €	Grand Cognac	25 000 €
Hébergement	9 625 €	Commune(s) Cognac	51 500 €
Réception	5 545 €		
Frais postaux et télécommunications	2 900 €		
Services bancaires, autres	600 €		
Divers	5 987 €		
63 – Impôts et taxes	-	Organismes sociaux	
Impôts et taxes sur rémunération	1 000 €		
Sacem, Scelf, SACD	773 €		
64 – Charges de personnel	-		
Rémunérations des personnels	75 000 €	L'agence de services et de paiement	
Charges sociales vie littéraire	268 €	Autres établissements publics SOFIA	12 000 €
Indemnités service civique	1 512 €	Aides privées, partenariats et mécénat	37 540 €
Divers auteurs – transferts de charges	8 500 €	75 – Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, donc manuels ou legs	2 950 €
TOTAL DES CHARGES	226 140 €	TOTAL DES PRODUITS	226 140 €
		0 €	
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	-	87 – Contributions volontaires en nature	68 982 €
860 – Secours en nature	5 700 €	870 – Bénévolat	26 500 €
861 – Mise à disposition gratuite de biens et service	38 682 €	871 – Prestations en nature	36 782 €
864 – Personnel bénévole	26 500 €	873 – Réception	5 700 €
		875 – Dons en nature	500 €
TOTAL	297 022 €	TOTAL	295 122 €

Le tableau suivant fixe les critères d'évaluation pour l'instruction de la subvention, selon les objectifs listés dans l'article 1 de la Convention d'objectifs et de moyens.

L'association devra le compléter et lister précisément les actions menées en faveur de la politique culturelle du territoire de Cognac et de l'accès à la culture pour tous.

Le bilan d'activités de l'association devra être fourni. Il précisera les atouts et les faiblesses de l'année écoulée. Il comprendra des éléments internes à l'association mais aussi les retours des différents partenaires. Il pourra également évoquer des pistes de réflexion, des suggestions, etc.

ASSOCIATION :				
Éléments généraux à remettre pour une vision globale de l'association				
- fréquentation globale de la manifestation sur Cognac :		nombre d'opérations éventuelles délocalisées / hors Cognac :		
- éco-manifestation <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, types d'actions labellisées :				
Critères d'évaluation selon Objectifs article 1 de la Convention d'objectifs et de moyens				
POLITIQUE CULTURELLE				
Mise en place d'actions éducatives et artistiques <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, compléter les colonnes de droite :	Actions de formation (exemples : master classes en immersion avec les publics, classes CHAM...)	Nombre d'actions	Type(s) d'actions	Liste nominative des actions et descriptif à joindre
		Nombre d'enfants par cycles	Liste des établissements touchés	
	Partenaires éventuels			
Actions de médiation (établissements scolaires...) Cycle 1 : maternelle Cycle 2 : CP, CE1, CE2 Cycle 3 : CM1, CM2, 6ème Cycle 4 et + : collèges, lycées		Nombre d'actions	Type(s) d'actions	Liste nominative des actions et descriptif à joindre
		Nombre d'enfants par cycles	Liste des établissements touchés	
	Partenaires éventuels			
Actions de médiation envers les publics adultes		Nombre d'actions	Type(s) d'actions	Liste nominative des actions et descriptif à joindre
	Nombre d'adultes			
	Partenaires éventuels			
Aide à la création et à l'accompagnement artistique <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, compléter les colonnes de droite	Résidence d'artistes/auteurs	Nombre de résidences	Type(s) de résidences	Liste nominative des actions et descriptif à joindre
		Nombre de restitution	Lieu(x) de restitution	
		Types de publics		
		Partenaires éventuels		
Coproducteur de projets culturels		Nombre de coproduction	Type(s) de coproduction	Liste nominative des actions et descriptif à joindre
	Lieu(x) de coproduction			
	Partenaires éventuels			
Actions avec des artistes (auteurs, groupes émergents...)		Nombre d'actions	Type(s) d'actions	Liste nominative des actions et descriptif à joindre
	Lieu(x) d'actions			
	Partenaires éventuels			
Développement de nouvelles formes d'actions <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, compléter les colonnes de droite	Projet(s) d'esthétiques croisées (exemples : musique/théâtre, théâtre/lecture...)	Nombre de projets	Type(s) de projets	Liste nominative des projets et descriptif à joindre
		Lieu(x) de projets		
		Partenaires éventuels		
LA CULTURE POUR TOUS				
Politique tarifaire	Présentation de la grille des tarifs	Nombre d'opérations gratuites	Grille à fournir et descriptif à fournir	
		Nombre d'opérations payantes (lectures, concerts...)		
Participation des publics	Nombre d'actions	Catégories des publics (jeune, tout public, public éloigné, public empêché...)		Liste nominative des actions et descriptif à joindre
Politique de mutualisation avec d'autres structures	Nombre d'actions	Type(s) d'actions	Liste nominative des actions et descriptif à joindre	
	Typologie des partenaires (privé/public/associatif...)			
Politique de coconstruction avec les publics	Nombre d'actions	Type(s) d'actions	Liste nominative des actions et descriptif à joindre	
	Type(s) de publics interactifs			

AR PREFECTURE

016-211601026-20201015-CM_2020_124-DE
Regu le 21/10/2020

Projet



**AVENANT n°2
à la CONVENTION PLURIANNUELLE
pour attribution d'une subvention
pour l'exercice 2020 avec
l'association WEST ROCK**

ENTRE :

La Ville de COGNAC, représentée par Monsieur Morgan BERGER, dûment autorisé par délibération du 15 octobre 2020,

et

L'association dénommée WEST ROCK, n° Siret 527 952 097 000 22, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 33 rue des Gabariers, représentée par sa présidente, Madame Anne-Laure JOUANNET, agissant pour le compte de cette association, mandatée à cet effet par le Conseil d'administration,

Vu la convention d'objectifs pluriannuelle adoptée par délibération du 4 avril 2018 et signée le 07 juin 2018,

Vu la convention portant sur l'attribution d'une avance sur subvention pour l'exercice 2020 adoptée par délibération du 06 février 2020 et signée le 11 février 2020,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

Article 1^{er} – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 3 portant sur le montant de la subvention et les conditions de paiement ainsi que l'article 4 portant sur l'état des avantages en nature de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2018-2020 du 07 juin 2018.

La Ville soutient le projet associatif sur les mêmes objectifs que ceux stipulés à l'article 1 de la convention pluriannuelle 2018-2020 (annexe 1).

Les articles 3 et 4 de la convention pluriannuelle 2018-2020 sont modifiés comme suit :

Article 3: Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention globale 2020 a été étudié en référence au budget prévisionnel présenté en annexe 2. Cette annexe détaille les autres financements attendus en distinguant les apports de l'État, ceux des collectivités territoriales, des établissements publics, des fonds communautaires, les ressources propres...

La subvention est imputée sur le budget de la Ville de Cognac (65-6574-33-culture) et le comptable assignataire est le trésorier de la recette municipale de Cognac.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'association selon un calendrier de versement qui parviendra au siège de WEST ROCK par courrier séparé, postérieurement au vote du budget 2020. Les versements seront effectués sur le compte mentionné ci-dessous sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 4.

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
30003	00660	37264609	71

Le montant global de la contribution financière attribuée à l'association WEST ROCK pour l'exercice budgétaire 2020 est de **123 660,54 €** dont :

- une subvention de fonctionnement de 85 00,00 €,
- la prise en charge d'un agent d'entretien pour 2 824,00 €,
- une mise à disposition de personnel correspondant à 35 836,54 € (valorisation 2019). Les modalités d'attribution de la part de subvention relative à la mise à disposition de personnel sont identiques à celles exprimées dans la convention d'objectifs pluriannuelle (article 3). Le détail de la mise à disposition de personnel dont dispose l'association WEST ROCK apparaît dans l'annexe 3.

Par convention en date du 11 février 2020, l'association WEST ROCK ayant perçu une avance sur subvention de 40 000,00 € le solde à verser est donc de **83 660,54 €**.

Cette subvention est exclusivement destinée au financement des activités de l'association. D'aucune manière, la subvention de la Ville de Cognac ne contribuera à financer les activités commerciales de l'association.

Article 4 : Avantages en nature

Pour l'année 2019, les avantages en nature représentent un total de 81 138,50 € dont :

- sécurité du bâtiment : 3 174,00 €,
- fluides du local : nc
- intervention des services techniques : 15 436,50 €,
- communication Ville (non valorisée).

Article 2 : Modalités d'application

Tous les critères quantitatifs et qualitatifs au titre de l'activité sont repris dans la convention d'objectifs pluriannuelle signée le 07 juin 2018.

Toutes les autres dispositions de la convention sont sans changement.

Fait à COGNAC, le

Pour l'association
WEST ROCK
La Présidente,

Le Maire,

Anne-Laure JOUANNET

Morgan BERGER

1. Objet social (Extrait des statuts de l'association) :

L'association a pour objet de :

- contribuer au développement des Musiques Actuelles sur Cognac et dans sa région
- faciliter l'accès à la connaissance et à la pratique des musiques actuelles auprès de tous les publics
- s'attacher au conseil, à l'accompagnement et la structuration de projets au profit des artistes opérateurs ou collectivités publiques
- exercer ses missions dans le cadre de la diffusion, de la formation et de l'animation
- assurer la gestion et l'animation des lieux mis à disposition pour exercer ses activités

2. Projet culturel présenté par WEST ROCK

(Extraits du projet présenté dans le dossier de demande de subvention 2020) :

- offrir aux artistes, musiciens (professionnels, amateurs ou en devenir) les moyens permettant le développement de leur projet
- offrir une formation musicale complète et orientée vers le jeu en groupe et la scène
- sensibiliser tous les publics aux différents courants musicaux, favoriser la rencontre et l'échange
- combattre l'inégalité d'accès à la culture
- préserver la santé publique

L'activité de WEST ROCK répond à un souci d'équilibre sur le territoire : il s'agit de rééquilibrer géographiquement l'offre de concerts musiques actuelles sur l'ouest du département, mais également sur l'année au sein d'un territoire marqué par la présence des festivals en été mais par une offre plus faible à l'année. Pour l'école de musique, il s'agit encore d'un souci de complémentarité de l'offre territoriale.

Programmation d'une trentaine de concerts de musiques actuelles en 2020 mélangeant tous les courants artistiques, l'origine géographique des artistes ainsi que leur niveau de renommée. L'essentiel de notre travail est axé en direction de la découverte d'artistes et le soutien à la scène régionale. Formation musicale et instrumentale ouverte à tous, proposant un parcours artistique au travers des différents courants musicaux, basée sur le jeu en groupe et orienté vers la scène.

CHARGES	0 €	PRODUITS	0 €
60- Achats	136 386 €	70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de service	364 441 €
Achats matières et fournitures	97 550 €	74- Subventions d'exploitation	275 702 €
Autres fournitures	38 836 €	DRAC	15 000 €
61- Services extérieurs	85 076 €	Région	53 500 €
Locations	9 057 €	Département	16 500 €
Entretien et réparations	4 230 €	Communauté d'Agglomération	8 000 €
Assurance	7 805 €	Commune	137 997 €
Documentation	1 325 €	Mise à disposition personnel	34 305 €
Location Les Abattoirs (loyer)	62 658 €		
62- Autres services extérieurs	147 233 €	Agence de services et paiement	2 400 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	96 508 €	Aides privées (mécénat)	8 000 €
Publicité, publications	10 420 €	75- Autres produits de gestion courante	65 000 €
Déplacements, missions	25 000 €	Dons, cotisations, legs	81 000 €
Services bancaires	15 305 €	76- Produits financiers	200 €
63- Impôts et taxes	10 078 €	77- produits exceptionnels	
Impôts et taxes sur rémunérations	6 123 €	78- reprise sur amortissement et provisions	
Autres impôts et taxes	3 955 €	79- Transfert de charges	
64- Charges de personnel	315 020 €		
Rémunération des personnels	279 912 €		
Charges sociales			
Autres charges de personnel	34 305 €		
65- Autres charges de gestion courante	11 550 €		
66- Charges financières	0 €		
67- Charges exceptionnelles			
68- Dotation aux amortissements			
TOTAL CHARGES	705 343 €	TOTAL PRODUITS	705 343 €

CHARGES	0 €	PRODUITS	0 €
60- Achats	68 075 €	70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de service	219 180 €
Achats matières et fournitures	43 720 €	74- Subventions d'exploitation	274 102 €
Autres fournitures	24 355 €	DRAC	15 000 €
61- Services extérieurs	81 474 €	Région	51 100 €
Locations	6 156 €	Département	16 500 €
Entretien et réparations	4 530 €	Communauté d'Agglomération	8 000 €
Assurance	7 805 €	Commune	137 997 €
Documentation	325 €	Mise à disposition personnel	34 305 €
Location Les Abattoirs (loyer)	62 658 €		
62- Autres services extérieurs	92 980 €	Agence de services et paiement	11 200 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	63 350 €	Aides privées (mécénat)	-
Publicité, publications	6 725 €	75- Autres produits de gestion courante	20 000 €
Déplacements, missions	11 005 €	Sponsors	20 000 €
Services bancaires	895 €	76- Produits financiers	200 €
63- Impôts et taxes	7 802 €	77- produits exceptionnels	26 000 €
Impôts et taxes sur rémunérations	5 307 €	Indemnités activité partielle	15 000 €
Autres impôts et taxes	2 495 €	Fonds soutien Etat TPE COVID19	3 000 €
64- Charges de personnel	255 019 €	Fond secours CNM Musiques actuelles	8 000 €
Rémunération des personnels	218 710 €	78- reprise sur amortissement et provisions	-
Charges sociales	2 003 €	79- Transfert de charges	-
Autres charges de personnel	34 305 €		
65- Autres charges de gestion courante	7 050 €		
66- Charges financières	-		
67- Charges exceptionnelles indemnités rupture conventionnelles	29 000 €		
68- Dotation aux amortissements	-		
TOTAL CHARGES	541 400 €	TOTAL PRODUITS	539 482 €

Annexe 3 : Valorisation de la mise à disposition de personnel

En 2019, la Ville a mis à disposition de WEST ROCK le personnel mentionné ci-dessous :

Nom	Temps de travail et statut	Coût annuel
Clément MARCHAL	100 %	35 836,54 €

Annexe 4 : Indicateurs à faire apparaître dans le bilan d'activités

Le bilan d'activités de l'association sur le déroulement de l'année précisera les atouts et les faiblesses de l'année écoulée. Il comprendra des éléments internes à l'association mais aussi les retours des différents partenaires. Il pourra également évoquer des pistes de réflexion, des suggestions, etc.

1. Association

Nombre d'adhérents

Nombre de salariés et temps de travail

Nombre de partenaires privés et apport financier

Nombre d'opérations délocalisées hors Cognac (lieux et dates)

Actions s'il y a lieu prenant en compte la dimension « éco-manifestation »

2. West Rock School

Nombres d'élèves

Nombre de disciplines enseignées

Autres actions (médiation, prévention, formation...)

Nombre de bénévoles et estimation du temps de travail

Politique tarifaire appliquée

Fournir la revue de presse

3. Programmation aux Abattoirs

Nombre de concerts payants

Nombre de concerts gratuits

Nombre de lieux scéniques (à détailler)

Nombre de bénévoles et estimation du temps de travail

Estimation de la fréquentation globale (nombre de spectateurs par concert)

Politique tarifaire appliquée

Fournir la revue de presse

4. Retombées économiques indirectes locales

Nombre de nuitées et repas payants générés par l'activité de l'association à Cognac

Nombre et volume financier d'entreprises locales qui interviennent en tant que fournisseur de l'association

ASSOCIATION :

Éléments généraux à remettre pour une vision globale de l'association

- fréquentation globale de la manifestation sur Cognac : nombre d'opérations éventuelles délocalisées / hors Cognac :

- éco-manifestation OUI NON Si oui, types d'actions labellisées :**Critères d'évaluation selon Objectifs article 1 de la Convention d'objectifs et de moyens****POLITIQUE CULTURELLE**

Mise en place d'actions éducatives et artistiques <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, compléter les colonnes de droite :	Actions de formation (exemples : master classes en immersion avec les publics, classes CHAM...)	Nombre d'actions Nombre d'enfants par cycles Partenaires éventuels	Type(s) d'actions Liste des établissements touchés	Liste nominative des actions et descriptif à joindre	
	Actions de médiation (établissements scolaires...) Cycle 1 : maternelle Cycle 2 : CP, CE1, CE2 Cycle 3 : CM1, CM2, 6ème Cycle 4 et + : collèges, lycées	Nombre d'actions Nombre d'enfants par cycles Partenaires éventuels	Type(s) d'actions Liste des établissements touchés		Liste nominative des actions et descriptif à joindre
	Actions de médiation envers les publics adultes	Nombre d'actions Nombre d'adultes Partenaires éventuels	Type(s) d'actions		
Aide à la création et à l'accompagnement artistique <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, compléter les colonnes de droite	Résidence d'artistes/auteurs	Nombre de résidences Nombre de restitution Types de publics Partenaires éventuels	Type(s) de résidences Lieu(x) de restitution	Liste nominative des actions et descriptif à joindre	
	Coproduction de projets culturels	Nombre de coproduction Lieu(x) de coproduction Partenaires éventuels	Type(s) de coproduction		Liste nominative des actions et descriptif à joindre
	Actions avec des artistes (auteurs, groupes émergents...)	Nombre d'actions Lieu(x) d'actions Partenaires éventuels	Type(s) d'actions		Liste nominative des actions et descriptif à joindre
Développement de nouvelles formes d'actions <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, compléter les colonnes de droite	Projet(s) d'esthétiques croisées (exemples : musique/théâtre, théâtre/lecture...)	Nombre de projets Lieu(x) de projets Partenaires éventuels	Type(s) de projets	Liste nominative des projets et descriptif à joindre	
	LA CULTURE POUR TOUS				
	Politique tarifaire	Présentation de la grille des tarifs	Nombre d'opérations gratuites Nombre d'opérations payantes (lectures, concerts...)		Grille à fournir et descriptif à fournir
Participation des publics	Nombre d'actions	Catégories des publics (jeune, tout public, public éloigné, public empêché...)	Liste nominative des actions et descriptif à joindre		
Politique de mutualisation avec d'autres structures	Nombre d'actions Typologie des partenaires (privé/public/associatif...)	Type(s) d'actions	Liste nominative des actions et descriptif à joindre		
Politique de coconstruction avec les publics	Nombre d'actions Type(s) de publics interactifs	Type(s) d'actions	Liste nominative des actions et descriptif à joindre		

AR PREFECTURE

016-211601026-20201015-CM_2020_124-DE
Regu le 21/10/2020